

CREATION DE L'ACTIVITE D'AEROMODELISME DE BAMBIDERSTROFF

Le CCAGALS Nord-Est est consulté concernant la création d'une activité d'aéromodélisme à Bambiderstroff (57).

Cette activité est située en espace aérien non contrôlé de classe G, sous la zone réglementée LF-R 45 N4 Moselle dont le plancher est à 800ft ASFC et à proximité immédiate de la zone réglementée LF-R 163 B Grostenquin dont le plancher est également à 800ft ASFC.

Les vols radiocommandés sont réalisés selon protocole compte tenu de leur proximité avec une plateforme ULM utilisée par une autre association.

Par ailleurs, il est demandé de pouvoir relever le plafond de cette activité à 1000ft ASFC de manière ponctuelle. Ce rehaussement sera annoncé par NOTAM.

Cette activité est publiée à titre temporaire, avec un plafond établi à 500ft ASFC et sans possibilité de rehaussement annoncé par NOTAM, depuis le 9 février 2015 par NOTAM W0175/15 ; elle n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Le Comité émet un avis favorable à la création de cette activité.

Projet de publication :

XXXX	Aéromodélisme BAMBIDERSTROFF (57)		SR-SS
	49° 05' 28"N – 006° 34' 48"E	500 ft ASFC SFC	Vols radiocommandés selon protocole. Rehaussement du plafond jusqu'à 1000ft ASFC annoncé par NOTAM.

